

les armements, en particulier les arsenaux nucléaires" tel que le propose le quatrième paragraphe du préambule du projet de traité américain. Si l'on ne constatait aucun progrès, les nations non nucléaires pourraient décider si elles désirent être encore liées par les obligations unilatérales du traité.

Le mémoire des membres non engagés du Comité des dix-huit sur le désarmement, que j'ai déjà cité au début de mon exposé, exprime l'idée qu'un accord entre les nations non nucléaires, interdisant la fabrication ou l'acquisition d'armes nucléaires, serait peu équitable à moins que les puissances ne prennent bientôt des mesures en vue de limiter et de réduire les stocks d'armements nucléaires et de leurs vecteurs dans l'espoir de les supprimer. Ce point de vue a été vigoureusement soutenu par le représentant de la République arabe unie lors de la 224<sup>e</sup> réunion du Comité des dix-huit sur le désarmement. Ce dernier déclara qu'un traité de non-dissémination ne doit pas être "un simple instrument dans lequel les puissances non nucléaires renonceraient volontiers à leur droit d'acquérir des armes nucléaires dans le seul but de perpétuer le monopole ou la position privilégiée des cinq puissances nucléaires" (ENDC/224, p.11). Le Canada souscrit à cette opinion.

D'autre part, nous ne pouvons approuver une proposition extrême, que nous avons entendue formuler, à l'effet que les puissances nucléaires n'ont pas le droit de demander aux nations non nucléaires de s'abstenir de bâtir un arsenal nucléaire lors même qu'elles conservent des armes nucléaires. Etant donné le risque croissant d'une guerre nucléaire par suite de la prolifération des armements nucléaires et le terrible pouvoir de destruction qui peut en émaner, un accord conclu par les nations non nucléaires dans le cadre d'un traité international à l'effet d'interdire la fabrication ou l'acquisition d'armes nucléaires constituerait une mesure positive d'une grande importance pour la communauté internationale, y compris ces pays qui, comme le Canada, ont la possibilité de fabriquer des armements nucléaires mais ont choisi de s'en abstenir. Le gouvernement canadien est d'avis que l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres pays n'ajouterait pas réellement ou d'une façon permanente à leur sécurité et qu'elle risquerait de renverser sérieusement l'équilibre du pouvoir dont dépend la sécurité du monde moderne. L'affermissement de la force militaire nucléaire aurait pour effet d'encourager des pays voisins se sentant menacés à réclamer des armements nucléaires, provoquant ainsi une prolifération des armes nucléaires dans cette région du monde. L'acquisition d'armes par un nombre accru de pays aurait ainsi pour effet de mener de nouveau à la course aux armements à un prix exorbitant sans pour autant ajouter réellement à la protection du pays disposé le premier à prendre cette mesure. L'accroissement du nombre des puissances nucléaires empêcherait certainement la possibilité pour ces puissances de conclure des accords valables conduisant à la réduction des stocks d'armements. Cela porterait les nations à tenir pour normal l'usage des armes nucléaires en temps de guerre et, ce faisant, augmenterait la possibilité d'une guerre nucléaire à outrance entre les grandes puissances. J'ajouterais que la pire raison à invoquer par un pays voulant s'engager dans un programme